Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 22 août 2024 17 h

Séance tenue le jeudi 22 août 2024, à 17 h salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Martin St-Jean, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Conrad Peart, représentant de la Ville de Westmount, en remplacement de Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Bruno Tremblay, représentant de la Ville de Pointe-Claire, en remplacement de M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, Mme Tanya Toledano, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Peter Malouf

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Jocelyn Pauzé

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

À 17 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de	À	Objet
Sara Ahmad	M. Alain Vaillancourt	Qu'est-ce que la Ville de Montréal fait pour combattre les actes islamophobes commis contre les citoyens de la Ville de Montréal ? / Est-ce que la Ville adoptera une motion pour dénoncer un regroupement à l'idéologie sioniste?

Sayed Zahraa	M. Jeremy Levi[1]	Est-ce que le maire de la Ville d'Hampstead sera prêt à condamner les actes de violence commis au cours du conflit en Palestine? / Reformule sa question.

---

[1] M. Jeremy Levi s'est prévalu du droit de ne pas répondre en vertu de l'article 31 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

À 17 h 11, la présidente d'assemblée fait la lecture de 6 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de	À	Objet
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (Mme Marie Plourde)	Nous avons tous le droit d'être servis dans la langue de notre choix pour protéger notre vie et notre liberté ; et notre sécurité et notre intérêt personnel. Nous avons tous le droit à l'accès égal aux services publics. Comme l'écrit le juge Bastarache dans l'arrêt Beaulac : les « inconvénients administratifs » ne justifient pas qu'on nous refuse l'accès aux services publics. En avril dernier, la mairesse affirmait que si on lui parlait dans un magasin en anglais, elle demanderait qu'on lui serve en français. Si un résident de Montréal demande à un employé de la ville ou de l'agglomération de Montréal d'être servi en anglais; la mairesse lui ordonnerait-elle de servir le résident en anglais, ou s'attendrait-elle à ce que le résident serve l'employé de la ville en français ? Comme l'administration civile du Québec demande au public si on est éligible pour être servi en anglais; elle nie au public l'accès aux services publics. Cette attitude est injuste; n'est-ce pas?
Mégane Ruchlejmer	Mme Émilie Thuillier	Est-ce que des démarches pour lutter contre la pollution lumineuse urbaine sont en cours ou à venir?
Patrick Lulin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Le traffic a l'heure de pointe sur la rue Sherbrooke en direction ouest entre pie-IX et Papineau ainsi que le traffic sur toutes les rues avoisinantes est énorme à cause que le pont Jacques Cartier est intégré directement a la rue au lieu d'être intégré au réseau autoroutier. Serait il possible d'elargir l'utilisation des voies réservées aux habitants des quartiers proximaux de la rue Papineau shebrooke .
Véronique St-Onge	Mme Maja Vodanovic	Madame Vodanovic, Le porte-parole officiel de la Ville de Montréal, Monsieur Philippe Sabourin, a mentionné que l'explosion de la conduite d'aqueduc sur De Lorimier à l'intersection du boulevard René-Lévesque pourrait avoir été causée, notamment, par une fuite d'une conduite d'égout à proximité. À moins de 400 mètres de là, sur De Lorimier à l'intersection de Maisonneuve Est, des travaux urgents sur les conduites d'égout et d'aqueduc devaient débuter ce lundi 19 août. La Ville a annoncé le report de ces travaux en raison de l'explosion de la conduite d'aqueduc.

		(**suite**) Il est essentiel que la Ville de Montréal remplace les vieux égouts en brique datant d'environ 1905, qui sont maintenant âgés de près de 120 ans. Ces égouts combinés sont beaucoup trop petits pour supporter l'urbanisation massive qui s'est produite dans notre secteur au cours des dernières années. Par ailleurs, la Ville de Montréal avait informé les résidents de Ville-Marie, en mars 2023, que des travaux urgents étaient également prévus pour remplacer les conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Fullum, entre le boulevard Notre-Dame et Sherbrooke. Ces travaux visent à protéger les résidents et commerçants des refoulements d'égout répétitifs, alors qu'ils ne sont plus assurables. Ma question est la suivante : Quand les travaux urgents requis sur les conduites d'égout et d'aqueduc à l'intersection De Lorimier et Maisonneuve, ainsi que les travaux sur la rue Fullum, débuteront-ils? Est-ce que d'autres conduites de ce secteur sont à risque d'explosion en raison des fuites répétitives de nombreuses conduites d'égout et d'aqueduc dans ce secteur? Je vous remercie d'avance pour l'attention portée à ma question.
Anthony Baker	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Merci de prendre du temps pour répondre à ma question. En 2020, il y a avait plusieurs articles sur le développement d'un corridor vert qui suivra l'emprise d'Hydro-Québec entre leurs postes Aqueduc et de Saraguay. Il me semble que le projet est mort. Pourquoi l'agglomération ne peut pas faire un accord avec Hydro-Québec pour simplement faire un sentier polyvalent asphalté qui relie parc Angrignon et avenue Lafleur? Un sentier dans le même genre que celui le long de boulevard Champlain entre boulevard Lasalle et rue de l'Église qui est bien utilisée par la population. Le chemin est très large, désaffecté et sert comme un dépotoir clandestin entre avenue Dollard et boulevard Schevchenko. Veuillez accepter mes sentiments les meilleurs.
Mahisha Akter	M. Pierre Lessard-Blais	Est-il possible de faire des collectes à chaque semaine pour la période d'été au lieu de toutes les deux semaines? Pendant l'été, la chaleur et l'humidité cause une odeur nauséabonde et provoque des insectes (les asticots). C'est nécessaire surtout pour les familles avec de jeunes bébés devant porter des couches ou pour celles ayant des animaux domestiques avec des litières. Une collecte hebdomadaire pendant l'été, du mois de juin au début août, évite de laisser des odeurs et rend les rues, dans le quartier, agréables pour prendre des promenades.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 22. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 22, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 22.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG24 0406

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG24 0407

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2024, à 17 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 8 août 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1er juin au 31 juillet 2024.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er juin au 31 juillet 2024.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1er juin au 31 juillet 2024.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG24 0408

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2025 - Rapport et recommandations »

M. Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette Commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2025 – Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG24 0409

Dépôt du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

07.01 1240029005

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

À 17 h 24,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0410

Accorder un soutien en services liés à la fluidité de la circulation et à la sécurité extérieure estimé à 1 000 000 $ à Fonds de promotion canadien de la Coupe des Présidents 2024, pour la tenue de la Coupe des Présidents 2024 du 24 au 29 septembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2024 par sa résolution CE24 1047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien en services d'une valeur estimée à 1 000 000 $ à Fonds de promotion canadien la Coupe des Présidents 2024 pour la tenue de la Coupe des Présidents 2024 à Montréal du 24 au 29 septembre 2024;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions du soutien en services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1248475001

CG24 0411

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2027, pour une somme maximale de 729 578,78 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1161;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2027, pour une somme maximale de 729 578,78 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249633005

CG24 0412

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 $ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle, Scale AI, en lien avec l'organisation de la deuxième édition de l'événement économique ALL IN qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 11 et 12 septembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 100 000 $ à Scale AI dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de l'événement All In AI;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1241084002

CG24 0413

Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation Americas, pour l'achat de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense maximale de 365 058 $ US, taxes incluses (environ 494 288 $ CA) (contrat : 347 811 $ US (environ 470 936 $ CA) + frais de livraison/importation : 17 247 $ US (environ 23 352 $ CA))

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1139;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation Americas, fournisseur unique, pour l'achat de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 494 288 $, taxes incluses (365 058 $ US);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1245478001

CG24 0414

Accorder un contrat à Distributions Maranda inc. pour la fourniture et l'installation d'aménagements spécialisés pour les activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans des fourgons fournis par la Ville - Dépense totale de 580 740,28 $, taxes incluses (contrat : 483 950,23 $ + contingences : 96 790,05 $) - Appel d'offres public 24-20408 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1140;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distributions Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'aménagements spécialisés pour les activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans des fourgons fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 483 950,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20408;

2- d'autoriser une dépense de 96 790,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247567019

À 17 h 25,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0415

Exercer l'option de la deuxième année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 200 479,02 $, taxes et contingences incluses, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention Incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 628 097,31 $ à 828 576,33 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2025, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), pour un montant de 182 253,65 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 628 097,31 $ à 810 350,96 $ taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 18 225,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247157012

CG24 0416

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois dans le cadre de deux contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515) pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées et autoriser une dépense additionnelle de 601 244,37 $, taxes incluses (contrats : 530 135,20 $ + contingences : 23 124,78 $ + indexations : 47 984,39 $), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 225 927,44 $ à 2 827 171,81 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, et d'autoriser une dépense additionnelle de 530 135,20 $, taxes incluses, dans le cadre de deux contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 120 540,81 $ à 2 650 676,01 $, taxes incluses;

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	262 844,36 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	267 290,84 $
TOTAL			530 135,20 $

2- d'autoriser une dépense de 23 124,78 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firme	Contrat	Lot	Contingences (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	11 465,41 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	11 659,37 $
TOTAL			23 124,78 $

3- d'autoriser une dépense de 47 984,39 $, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Firme	Contrat	Lot	Indexations (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	23 790,96 $
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	24 193,43 $
TOTAL			47 984,39 $

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248501001

CG24 0417

Autoriser la cession de contrat de Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc. à Béton Provincial pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasif d'hiver (CG22 0642) / Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc. (CG22 0642) - Le montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 2 939 423,83 $, taxes incluses (contrat : 2 556 020,72 $ + variations de quantités : 383 403,11 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1145;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser la cession des droits et obligations du contrat découlant de l'appel d'offres 22-19390 (CG22 0642) accordé à Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., à Béton Provincial, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;

2- d'exercer l'option de la première prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial, en maintenant le montant total de 2 939 423,83 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1249106002

CG24 0418

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et d'études géotechniques avec Les Services EXP inc. (Lot 1 : 1 665 182,93 $, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (Lot 2 : 1 536 783,73 $, taxes incluses), Groupe ABS inc. (Lot 3 : 1 391 062,40 $, taxes incluses) et WSP Canada inc. (Lot 4 : 1 197 832,60 $, taxes incluses), jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou pour une durée de 36 mois, selon la première éventualité - Dépenses totales : 5 790 861,66 $ taxes incluses - Appel d'offres public 24-20479 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure quatre ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales et des études géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets du Service de la stratégie immobilière (SSI) et du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20479, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première éventualité;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	1 665 182,93 $	1
FNX-INNOV inc.	1 536 783,73 $	2
Groupe ABS inc.	1 391 062,40$	3
WSP Canada inc.	1 197 832,60 $	4

2- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et WSP Canada inc. à la fin de leur contrat;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1244530002

CG24 0419

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour la maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser le directeur de la direction infrastructure et technologies du Service des technologies de l'information à signer les documents, pour et au nom de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1146;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, par lequel Software AG (Canada) inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;

2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1245954010

À 17 h 25,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0420

Conclure des ententes-cadre avec Uni-Select inc. pour l'acquisition de filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 24 mois, avec 2 périodes de renouvellement de 12 mois - Montant estimé des ententes : 466 659,65 $, taxes incluses (contrat : 388 883,04 $ + contingences : 77 776,61 $) - Appel d'offres public 24-20406 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1147;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure avec le seul soumissionnaire, Uni-Select inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les lots 1 et 3, deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20406;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Uni-Select inc.	Lot 1 - Automobiles, camions légers de moins de 4500 kgs en PNBV (classe 1 et 2) et camions semi-lourds de 4500Kgs et plus en PNBV (classe 3 à 6)	144 405,56 $
Uni-Select inc.	Lot 3 - Machineries et véhicules spécialisés légers et lourds	244 477,48 $

2- d'autoriser une dépense de 77 776,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247567021

CG24 0421

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 $ à Printemps Numérique pour la mise en place de leur événement MTL Connecte qui se tiendra du 15 au 18 octobre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 65 000 $ à l'organisme Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte du 15 au 18 octobre 2024;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1247339001

CG24 0422

Accorder un contrat à Nautic & Art inc. pour la fourniture d'embarcations pneumatiques avec moteur et remorque pour recherche et sauvetage nautique (lot 1) - Dépense totale de 275 258,20 $, taxes incluses (contrat : 239 354,96 $ + contingences : 35 903,24$) - Appel d'offres public 24-20476 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1148;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Nautic & Art inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'embarcations pneumatiques avec moteur et remorque pour recherche et sauvetage nautique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 354,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20476;

2- d'autoriser une dépense de 35 903,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247567020

CG24 0423

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. pour le service de nettoyage de bris de lampes UV et décontamination du mercure aux usines de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets et Atwater, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour une période de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 597 150,83 $, taxes incluses (entente-cadre : 519 261,59 $ + variation des quantités : 77 889,24 $) - Appel d'offres public 24-20453 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de bris de lampes UV et décontamination du mercure aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater, pour une somme maximale de 519 261,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20453;

2- d'autoriser une dépense de 77 889,24 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247100003

CG24 0424

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm en fonte grise sous le boulevard Rosemont, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 3 271 933,91 $, taxes incluses (contrat : 2 753 897,30 $ + contingences : 330 467,38 $ + incidences : 187 569,33 $) - Appel d'offres public DRE-P24021-198988-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1163;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm FG sous le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 897,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24021-198988-C;

2- d'autoriser une dépense de 330 467,38 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 187 569,33 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1245072001

À 17 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0425

Accorder deux contrats à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la gestion des opérations des sept écocentres de l'agglomération de Montréal pour une période de 45 mois, avec la possibilité d'une période de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 16 397 354,75 $, taxes incluses (contrats : 15 164 730,76 $ + contingences : 780 826,42 $ + indexation : 451 797,58 $) - Appel d'offres public 24-20554 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1151;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 45 mois, les contrats de gestion des sept Écocentres de l'agglomération de Montréal, avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20554;

Fournisseurs	**Lot**	**Contrats**
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	6 510 817,99 $
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	8 653 912,76 $
Grand total		15 164 730,76 $

2- d'autoriser une dépense de 451 797,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseurs	**Lot**	**Indexation**
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	193 998,78 $
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	257 798,80 $
Grand total		451797,58 $

3- d'autoriser une dépense de 780 826,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	**Lot**	**Contingences**
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	335 240,84 $
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	445 585,58 $
Grand total		780 826,42 $

4- de procéder à une évaluation du rendement de Opsis Gestion d'infrastructures inc. à la fin des contrats;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247075002

CG24 0426

Exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058) et autoriser une dépense additionnelle de 436 215,13 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 719 755 $ à 1 155 970,13 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 436 215,13 $, taxes incluses, pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058), majorant ainsi le montant total du contrat de 719 755 $ à 1 155 970,13 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1249109001

CG24 0427

Conclure une entente-cadre avec Supremex inc. pour la fourniture sur demande de service d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente-cadre de 955 271,81 $, taxes incluses (entente : 830 671,14 $ + variation des quantités : 124 600,67 $) - Appel d'offres public 24-20470 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1153;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Supremex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour le personnel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 830 671,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20470;

2- d'autoriser une dépense de 124 600,67 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Supremex inc;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1245481001

CG24 0428

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 $ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, du 20 au 23 août 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1185;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 $ à MUTEK afin de mettre en œuvre le MUTEK Forum pour la période du 20 au 23 août 2024;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1243715002

CG24 0429

Exercer la première option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 158 930,45 $, taxes et contingences incluses, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM, dans le cadre des contrats accordés à Centre Beaumont pneus et mécanique, Pneus Ratté inc., Centre de l'auto A.G.R., Centre de Service 2010 enr. et Chenier Auto Service inc. (CE22 1188 et CG22 0450), majorant ainsi la dépense maximale des contrats de 2 228 712,39 $ à 3 387 642,84 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1180;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Nord-Est et Secteur Sud) pour les sommes suivantes :

Lot 1 – PDQ 26

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre Beaumont pneus et mécanique	260 052,75 $	135 227,43 $	**395 280,18 $**

Lot 3 – Service gendarmerie Est

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pneus Ratté inc.	361 681,70 $	188 074,49 $	**549 756,19 $**

Lot 7 – Service gendarmerie Sud

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de l'auto A.G.R. inc.	178 308,82 $	92 720,59 $	**271 029,41 $**

Lot 8 – PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de Service 2010 enr.	565 906,95 $	294 271,61 $	**860 178,56 $**

Lot 9 – PDQ 13, PDQ 15, PDQ 16

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Chenier Auto Service inc.	448 732,48 $	233 340,89 $	**682 073,37 $**

Lot 11 – Division des ressources matérielles et informationnelles

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de Service 2010 enr.	414 029,69 $	2155,44 $	**629 325,13 $**

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1247428003

À 17 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0430

Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux ans, pour une somme maximale de 583 101,46 $, taxes incluses - Appel d'offres 24-20541 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1155;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire ci-après, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux ans avec possibilité de deux années d'option, le contrat pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour l'intégralité de l'île de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20541;

Soumissionnaire	**Secteur**	**Montant (taxes incluses)**
Remorquage Météor inc.	Île de Montréal	583 101,46 $

2- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Météor inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1249741001

CG24 0431

Accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réfection des systèmes de ventilation d'air et le renforcement de la structure des ateliers Viau - Dépense totale de 23 397 642,45 $, taxes incluses (contrat : 17 998 186,50 $ + contingences : 3 599 637,30 $ + incidences : 1 799 818,65 $) - Appel d'offres public IMM-15929 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1164;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la réfection des systèmes de ventilation d'air des ateliers Viau (bâtiment situé au 2269, rue Viau), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 998 186,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15929;

2- d'autoriser une dépense de 3 599 637,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 799 818,65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de XO Construction inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247432002

CG24 0432

Conclure des ententes-cadres avec Accessoires Outillage Limitée pour la location saisonnière de balais de rue, de type aspirateur sur châssis porteur, d'une capacité nominale minimale de 7,8 verges cube sans opérateur et avec entretien, pour une période de deux ans sans option de renouvellement - Montant estimé des ententes : 6 011 739,80 $, taxes incluses (contrat : 5 227 599,83 $ + contingences : 784 139,97 $) - Appel d'offres public 24-20525 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1158;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20525;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Accessoires Outillage limitée	Lot 5 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2021	909 147,80 $
Accessoires Outillage limitée	Lot 7 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2019	2 727 443,39 $
Accessoires Outillage limitée	Lot 9 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2017	1 363 721,69 $
Accessoires Outillage limitée	Lot 11 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2015	227 286,95 $

2- d'autoriser une dépense de 784 139,97 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée pour les lots 5, 7 et 9;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247567023

CG24 0433

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 220 000 $ à Xn Québec pour l'année 2024-2025 et de 440 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la mise en œuvre de son « Plan d'action triennal 2024-2027 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1190;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 220 000 $ à XN Québec pour l'année 2024-2025 et de 440 000 $, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la mise en œuvre de son « Plan d'action triennal 2024-2027 »;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1248180001

CG24 0434

Accorder un contrat à Cloutier et Gagnon (1988) ltée pour les travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompier 62 - Dépense totale de 500 321,99 $, taxes incluses (contrat : 388 191,24 $ + contingences : 77 638,25 $ + incidences : 34 492,50 $) - Appel d'offres public IMM-15919 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à Cloutier et Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompiers 62, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 388 191,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15919;

2- d'autoriser une dépense de 77 638,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Cloutier et Gagnon (1988) ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1245967001

À 17 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0435

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les services centraux avec Englobe Corp. (contrat 1 : 2 556 926,27 $, taxes incluses), GHD Consultants ltée (contrat 3 : 1 998 391,97 $, taxes incluses) et Stantec Expert-Conseils ltée (contrat 4 : 1 749 499,84 $, taxes incluses), jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, selon la première des deux éventualités - Dépenses totales : 6 304 818,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20481 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1176;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20481, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 21 août 2027, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible une fois;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Englobe corp.	2 556 926,27 $	1
GHD Consultants ltée	1 998 391,97 $	3
Stantec experts-conseils ltée	1 749 499,84 $	4

2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Englobe corp., GHD Consultants ltée et Stantec experts-conseils ltée;

3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1247231041

CG24 0436

Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour la fourniture de services professionnels pour la gestion optimale de l'eau et la mise en valeur des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, situé dans le Grand parc de l'Ouest, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2029 - Dépense totale de 1 811 904,83 $, taxes incluses (contrat : 1 307 277,25 $ + contingences : 261 455,45 $ + incidences : 243 172,13 $) - Appel d'offres public 24-20502 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Pleineterre inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la gestion optimale de l'eau et la mise en valeur des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, situé dans le Grand parc de l'Ouest, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 307 277,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20502;

2- d'autoriser une dépense de 261 455,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 243 172,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Pleineterre inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249558001

CG24 0437

Accorder un soutien financier non-récurrent de 292 500 $ à PME Mtl Centre-Est pour la réalisation du projet « Immobilier collectif » / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1183;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 292 500 $ à PME Mtl Centre-Est pour la réalisation du projet « Immobilier collectif »;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1247408001

CG24 0438

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la mise à niveau de la station de pompage du tunnel Saint-Rémi - Dépense totale de 7 679 026,64 $, taxes incluses (contrat : 6 399 188,87 $ + contingences : 1 279 837,77 $) - Appel d'offres public DEEU-IP24010-168542-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à l'entreprise St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage du tunnel Saint-Rémi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 399 188,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24010-168542-C;

2- d'autoriser une dépense de 1 279 837,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1249973001

CG24 0439

Autoriser une dépense additionnelle de 165 399,30 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciel de design graphique vectoriel, dans le cadre des contrats accordés à Solutions informatiques INSO inc. (lot 1) et Compugen inc. (lot 3) (CG22 0414), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 102 208,65 $ à 2 267 607,95 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1160;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 165 399,30 $, taxes incluses, pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciel de design graphique vectoriel, dans le cadre des contrats accordés à Solutions informatiques INSO inc. (lot 1) et Compugen inc. (lot 3) (CG22 0414), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 102 208,65 $ à 2 267 607,95 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1249563007

À 17 h 28,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0440

Approuver l'addenda 4 aux trois conventions approuvées par résolution (CG21 0619) et l'addenda 1 aux deux conventions approuvées par résolution (CG22 0484), dans le cadre du volet 2, afin d'inclure les honoraires professionnels aux frais admissibles de ce volet, pour un montant de 1 628 276 $ du programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'addenda 4 aux trois conventions approuvées par la résolution CG21 0619 et l'addenda 1 aux deux conventions approuvées par la résolution CG22 0484 dans le cadre du volet 2 afin d'inclure les honoraires professionnels aux frais admissibles de ce volet pour un montant 1 628 276 $ du programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1249861007

CG24 0441

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services en expertise agile, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 6 960 586,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20543 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande des prestations de services en expertise Agile, pour une somme maximale de 6 960 586,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20543;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1246469001

CG24 0442

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken - Dépense totale de 10 876 771,83 $, taxes incluses (contrat : 8 711 386,52 $ + contingences : 1 742 277,30 $ + incidences : 423 108 $) - Appel d'offres public CP23014-182308-C-2 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Kimberley et Atateken, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 711 386,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23014-182308-C-2;

3- d'autoriser une dépense de 1 742 277,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 423 108 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1246666001

CG24 0443

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Centre de téléphone mobile ltée pour la fourniture de divers services pour la maintenance des terminaux d'utilisateurs du Service évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 494 724,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20441 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1237;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Centre de téléphone mobile ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers services pour la maintenance des terminaux d'utilisateurs du SÉRAM, pour une somme maximale de 5 494 724,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20441;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre de téléphone mobile ltée;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1249351002

CG24 0444

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder des contrats à Kemira Water Solutions Canada inc., pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable du Service de l'eau, pour une période de 16 mois pour le lot 1 et de 12 mois pour les lots 2 et 3, avec la possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 34 363 113,73 $, taxes incluses (contrat : 27 289 546,20 $ + contingences : 2 980 135,60 $ + variation de quantités : 4 093 431,93 $) - Appel d'offres public 24-20503 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Kemira Water Solutions Canada inc., seul soumissionnaire pour les lots 1 et 2, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, avec possibilité de deux périodes de prolongation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20503;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 1 – Contrat 1 – Durée 16 mois - Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	23 053 637,25 $
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 2 – Contrat 2 – Durée 12 mois - Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	2 400 678 $
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 3 – Contrat 3 – Durée 12 mois - Sulfate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable	1 835 230,95 $

3- d'autoriser une dépense de 2 980 135,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 4 093 431,93 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1245538002

À 17 h 29,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0445

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et architecture à AtkinsRéalis Canada inc. pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet de désinfection de la Station Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 12 358 567,25 $, taxes incluses (contrat : 11 770 064,05 $ + contingences : 588 503,20 $) - Appel d'offres public 24-20342 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1240;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire AtkinsRealis Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture pour la surveillance des travaux de construction des lots 4, 5 et 6 du projet Désinfection de la Station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 770 064,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20342;

3- d'autoriser une dépense de 588 503,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de AtkinsRealis Canada inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1249897002

CG24 0446

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour des travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 714 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte - Lot 5 - Dépense totale de 183 961 575,49 $, taxes incluses (contrat : 174 654 000,46 $ + contingences : 8 732 700,02 $ + incidences : 574 875 $) - Appel d'offres public DP22030-188992-C-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1241;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Construction Deric inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat du lot 5 - Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 714 du projet de désinfection de la station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale totale de 174 654 000,46 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22030-188992-C-2;

3- d'autoriser une dépense de 8 732 700,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 574 875 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1245606001

CG24 0447

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour les bâtiments 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte - Lot 4 - Dépense totale de 110 105 890,60 $, taxes incluses (contrat : 104 315 252,95 $ + contingences : 5 215 762,65 $ + incidences : 574 875 $) - Appel d'offres public DP22029-188994-C-2 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Pomerleau inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat du lot 4 - Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécommunication et d'automatisation pour les bâtiments 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 315 252,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22029-188994-C-2;

3- d'autoriser une dépense de 5 215 762,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 574 875 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1243714001

CG24 0448

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 941 825,28 $, taxes incluses (contrats : 4 492 568,44 $ + variation des quantités : 449 256,84 $) - Appel d'offres public 24-20533 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1252;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Le groupe Desfor, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, les contrats pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie urbaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 492 568,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20533;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Le groupe Desfor	Lot 1 - Services professionnels et techniques en foresterie urbaine pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour les années 2024 à 2028	858 452,44 $
Le groupe Desfor	Lot 2 -Services professionnels et techniques en foresterie urbaine pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour les années 2024 à 2028	3 634 116 $

3- d'autoriser une dépense de 449 256,84 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

4- de procéder à des évaluations du rendement de Le groupe Desfor;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1248144001

CG24 0449

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à GBI Expert-Conseil inc., pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 5 795 786,27 $, taxes incluses (contrat : 5 039 814,15 $ + contingences : 755 972,12 $) - Appel d'offres public 24-20493 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1253;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à GBI Experts-Conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'ouvrage de rétention Saint-Jacques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 039 814,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20493;

3- d'autoriser une dépense de 755 972,12 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de GBI Expert-Conseil inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1245597001

À 17 h 29,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0450

Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard De Cola inc., un espace à bureaux situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie de 6 562 pieds carrés, pour le poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, rétroactivement à compter du 29 février 2024 - La dépense totale est de 2 441 607,84 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1258;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Gestion Gérard De Cola inc., un espace situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie de 6 562 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans rétroactivement à compter du 29 février 2024, moyennant un loyer total de 1 774 752,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2- d'autoriser une dépense de 632 362,50 $, taxes incluses, pour le coût des travaux de réaménagement et budget de contingences, payable à Gestion Gérard De Cola inc.;

3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière de la façon suivante : pour l'année 2026 : 23 085,68 $, net de taxes, et pour l'année 2030 : 15 818,90 $, net de taxes;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1248042006

CG24 0451

Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1273;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité de l'information, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1245942001

CG24 0452

Accorder un soutien financier supplémentaire de 1 756 704 $ à Hébergement jeunesse le Tournant en complément au soutien financier reçu dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 1er rang et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 416 665

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1271;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier supplémentaire de 1 756 704 $ à Hébergement jeunesse le Tournant en complément au soutien financier reçu dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements;

2- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière;

3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 1er rang, pour et au nom de la Ville de Montréal, et la mainlevée de l'hypothèque initiale en faveur de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 416 665;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1249499001

CG24 0453

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 20 256 967,12 $, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, dans le cadre du contrat accordé à Techno Feu inc. (CG22 0492), majorant ainsi la dépense totale de 52 000 463,03 $ à 72 257 403,15 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1233;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 16 880 805,93 $, taxes incluses, pour l'acquisition de camions incendie 10 roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds dans le cadre du contrat accordé à Techno Feu inc. (CG22 0492), majorant ainsi le montant du contrat de 52 000 463,03 $ à 68 881 268,96 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 3 376 161,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1247567009

CG24 0454

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9215-1125 Québec inc. un terrain d'une superficie de 263 mètres carrés, constitué du lot 1 179 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant les numéros 1100-1102 rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins de logement social, pour la somme de 1 980 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9215-1125 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain d'une superficie de 263 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 1 179 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant les numéros 1100-1102, rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 1 980 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;

2- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du Vendeur;

3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1244501003

À 17 h 30,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0455

Accorder un contrat à 9103-7143 Québec inc. pour des services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-d'Anjou, pour une période maximale de 7 mois, soit de septembre 2024 à mars 2025 inclusivement - Dépense totale de 295 775,95 $, taxes incluses (contrat : 246 479,97 $ + contingences : 24 647,99 $ + variation de quantité : 24 647,99 $) - Appel d'offres public 24-20561 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire 9103-7143 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans les parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies et du Bois-d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 479,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20561;

2- d'autoriser une dépense de 24 647,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 24 647,99 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 9103-7143 Québec inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1248167001

CG24 0456

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal pour la propriété sise au 5701 à 5709, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 527 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 10 janvier 2035 jusqu'au 9 janvier 2069, dont la rente annuelle sera de 3 400 $. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 4 030 000 $ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1280;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal pour la propriété sise au 5701 à 5709, rue Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 6 527 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 668,9 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 10 janvier 2035 jusqu'au 9 janvier 2069, dont la rente annuelle sera de 3 400 $, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 4 030 000 $ pour la période de la prolongation;

2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification d'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel et pourvu que la Coopérative d'habitation du « Parc Marquette » Montréal fournisse la copie conforme de sa police d'assurance avant la signature de l'acte modifiant l'emphytéose;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1219220004

CG24 0457

Approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une durée additionnelle de 10 ans à compter du 1er janvier 2024, des parcelles de terrain constitués des lots 1 005 865 et 1 669 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 $ taxes incluses, pour le terme

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour une période additionnelle de 10 ans à compter du 1er janvier 2024, des parcelles de terrain connues comme étant les lots 1 005 865 et 1 669 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 15 722 pieds carrés, à des fins d'un lien cyclable situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, aussi connu sous le nom de parc-nature du Ruisseau-De-Montigny, pour un loyer total de 174 290,60 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'amendement du bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1245323007

CG24 0458

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 75 000 $ à la Jeune Chambre de Commerce de Montréal pour le projet Zone entrepreneuriale au sein du Sommet One Young World 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1272;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 $ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour la réalisation du projet « Zone entrepreneuriale au sein du Sommet One Young World 2024 »;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1246352001

CG24 0459

Autoriser une dépense additionnelle de 288 927,27 $, taxes incluses, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle située dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme à Sainte-Anne-de-Bellevue, majorant ainsi la dépense totale de 2 207 821,59 $ à 2 496 748,86 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1254;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense supplémentaire maximale de 288 927,27 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la piste multifonctionnelle située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme (CG21 0587, CG22 0388 et CG24 0245), majorant ainsi la dépense totale de 2 207 821,59 $ à 2 496 748,86 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1248698005

À 17 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0460

Approuver le premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CG21 0463) afin de retirer, à compter du 1er septembre 2024, l'entretien ménager des obligations du locateur et de modifier le loyer en conséquence, pour les bureaux d'une superficie de 9 548 pieds carrés situés au 8225 avenue de l'Esplanade, pour les besoins du poste de quartier 31 du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser le virement budgétaire de 15 537,52 $ en 2024, et de 46 612,56 $ en 2025 et les années subséquentes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1264;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CG21 0463) afin de retirer, à compter du 1er septembre 2024, l'entretien ménager des obligations du locateur et de modifier le loyer en conséquence, pour le local d'une superficie de 9 548 pieds carrés, situé au 8225, avenue de l'Esplanade, pour les besoins du poste de quartier 31 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une réduction de loyer total de 655 101 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement;

2- d'autoriser un virement budgétaire, en 2024, au montant de 15 537,52 $, net de taxes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, à cet effet;

3- d'autoriser un virement budgétaire, en 2025 et les années subséquentes, au montant de 46 612,56 $, net de taxes, en provenance du Service de la stratégie immobilière vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, à cet effet;

4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1244565002

CG24 0461

Autoriser une dépense additionnelle de 109 582,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. (CG21 0283), dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 826 377,88 $ à 1 935 960,55 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 582,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 826 377,88 $ à 1 935 960,55 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1249057004

CG24 0462

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la pataugeoire, de rénovation du chalet, de l'aménagement d'une aire de jets d'eau et de réaménagement de la croisée au parc Jeanne-Mance - Dépense totale de 14 855 923,61 $, taxes incluses (contrat : 11 884 738,89 $ + contingences : 2 376 947,78 $ + incidences : 594 236,94 $) - Appel d'offres public IMM-20264 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1276;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la pataugeoire, de rénovation du chalet, de l'aménagement d'une aire de jets d'eau et de réaménagement de la croisée au parc Jeanne-Mance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 884 738,89 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-20264;

2- d'autoriser une dépense de 2 376 947,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 594 236,94 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement d'Axe Construction inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Tanya Toledano
M. Alex Bottausci
M. Martin St-Jean en remplacement de M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Beny Masella
M. Conrad Peart en remplacement de Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Bruno Tremblay en remplacement de M. Tim Thomas

20.53 1249449001

_____

CG24 0463

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la conception et la réalisation des travaux de sécurisation des stationnements du Centre opérationnel Est du Service de Police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 874 888,13 $, taxes incluses (contrat : 1 388 806,02 $ + contingences : 277 761,21 $ + incidences : 208 320,90 $ - Appel d'offres public IMM-15924 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1246;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux en mode « conception-réalisation » pour la sécurisation du stationnement du Centre opérationnel Est (CO-Est) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 1 388 806,02 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15924;

2- d'autoriser une dépense de 277 761,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 208 320,90 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1245604001

_____

CG24 0464

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Entreprises Burak inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 242 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 7 mois, à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 215 912,01 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Entreprises Burak inc., pour une période de quatre ans et sept mois à compter du 1er septembre 2024, des locaux d'une superficie de 1 242 pieds carrés, situés au cinquième étage de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 215 912,01 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1246025007

À 17 h 33,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 et 20.57 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0465

Accorder un soutien financier de 44 064,17 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet assumée par la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1268;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'octroyer un soutien financier de 44 064,17 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet assumée par la Ville de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1249419001

CG24 0466

Approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville des locaux aux 1er et 2e étages de la maison du Meunier, sise au 10 897, rue du Pont, au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, d'une superficie de 230,8 mètres carrés, pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2024, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, sans contrepartie financière - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 134 151 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1267;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt de locaux, par lequel la Ville prête à La Corbeille Bordeaux-Cartierville, des locaux aux premier et deuxième étages de la maison du Meunier, sis au 10 897, rue du Pont, au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, d'une superficie de 230,8 mètres carrés, pour une durée de trois ans à compter du 1er novembre 2024, à des fins d'exploitation d'un service alimentaire, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1245323010

À 17 h 34,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0467

Approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de la Société québécoise des infrastructures visant la démolition de la Maison Tanguay et la construction d'un nouvel établissement de détention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juillet 2024 par sa résolution CE24 1088;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de démolition de la Maison Tanguay et de construction d'un nouvel établissement de détention, soumis par la Société québécoise des infrastructures (SQI);

2- d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre l'avis à cet effet à la présidente-directrice générale de la SQI, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Adopté à l'unanimité.

30.01 1248986008

CG24 0468

Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;

2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1245531002

CG24 0469

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière eau et égouts de l'agglomération pouvant aller jusqu'à 2 700 000 $, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2024 par sa résolution CE24 1199;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 2 700 000 $, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1249966002

CG24 0470

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (118 432 890,87 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2024 par sa résolution CE24 1288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (118 432 890,87 $).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1246394001

CG24 0471

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur les bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1249861006

CG24 0472

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 $ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 $ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1246831001

CG24 0473

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 $ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248285001

CG24 0474

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1248168005

CG24 0475

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1244352005

À 17 h 36,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG24 0476

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0393;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0393;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024, par sa résolution CE24 0899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (Programme Commerce-Montréal) (RCG 23-025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1247797001

Règlement RCG 23-025-1

CG24 0477

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0394;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0394;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2024 par sa résolution CE24 0902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations (RCG 23-014) afin de changer l'objet », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1247637002

Règlement RCG 23-014-1

CG24 0478

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0395;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0395;

Vu l'avis public publié par le greffier le 17 juillet 2024 dans Le Devoir et dans The Gazette, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2024, par sa résolution CE24 1020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

Adopté à l'unanimité, en présence de la mairesse, Mme Valérie Plante.

42.03 1243599004

Règlement RCG 06-053-5

CG24 0479

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2023)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0396;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2024 par sa résolution CG24 0396;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2024 par sa résolution CE24 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1243074001

Règlement RCG 24-030

À 17 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite un bon retour à la maison à tous et à toutes.

_____	_____
Nancy Blanchet	Domenico Zambito
PRÉSIDENTE	GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE